

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 06250 Numéro SIREN : 830 546 123 Nom ou dénomination : A.S.K.S SERVICES
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2023 sous le numéro de dépôt 14877



N° 10956 * 17
Formulaire obligatoire (article 902 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ



GREFFE
28 AOUT 2023

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-Saint-Denis)
N° 3033-A 2023

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SAS ASKS SERVICES				Neant ☐		
Adresse de l'entreprise 1 CITE P VAILLANT COUTURIER 93000 BOBIGNY						
Numéro SIRET* 8 3 0 5 4 6 1 2 3 0 0 0 1 9						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent* 12						
				Exercice N clos le 31/12/2023		
ACTIF				Net		
				Brut		
				Amortissements-Provisions		
				Net		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	013		016	
	Immobilisations corporelles*		028	68875	030	6908
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
	Total I (5)		044	68875	048	6908
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises*	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072	2843	074	2843
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	1945	086	1945
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	4788	098	4788
	Total général (I + II)		110	73663	112	6908
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	10	
	Ecarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131	850	
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	-2	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	858	
Provisions pour risques et charges			154	2467		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	2934	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	109	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N...)			169	60687	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	63430		
Total général (I + II + III)			180	66755		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	La Présidente	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		184		

SAS ASKS SERVICES									
A — RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS ET SERVICES	Produits de ventes		1		21				
	Produits de prestations		2		22				
	Produits de cessions		3		23				
	Produits de location		4		24				
	Produits de sous-traitance		5		25				
	Produits de gestion		6		26				
	Produits de participation		7		27				
	Produits de trésorerie		8		28				
	Produits de diversification		9		29				
	Produits de cession d'actifs		10		30				
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges de ventes		11		31				
	Charges de prestations		12		32				
	Charges de cessions		13		33				
	Charges de location		14		34				
	Charges de sous-traitance		15		35				
	Charges de gestion		16		36				
	Charges de participation		17		37				
	Charges de trésorerie		18		38				
	Charges de diversification		19		39				
	Charges de cession d'actifs		20		40				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1 - 10)									
2 - RÉSULTAT COMPTABLE (1 - 10) - (11 - 20)									
B — RÉSULTAT FISCAL									
3 - RÉSULTAT FISCAL (2 - 20) - (21 - 30)									
4 - RÉSULTAT FISCAL (3 - 30) - (31 - 40)									
5 - RÉSULTAT FISCAL (4 - 40) - (41 - 50)									
6 - RÉSULTAT FISCAL (5 - 50) - (51 - 60)									
7 - RÉSULTAT FISCAL (6 - 60) - (61 - 70)									
8 - RÉSULTAT FISCAL (7 - 70) - (71 - 80)									
9 - RÉSULTAT FISCAL (8 - 80) - (81 - 90)									
10 - RÉSULTAT FISCAL (9 - 90) - (91 - 100)									
11 - RÉSULTAT FISCAL (10 - 100) - (101 - 110)									
12 - RÉSULTAT FISCAL (11 - 110) - (111 - 120)									
13 - RÉSULTAT FISCAL (12 - 120) - (121 - 130)									
14 - RÉSULTAT FISCAL (13 - 130) - (131 - 140)									
15 - RÉSULTAT FISCAL (14 - 140) - (141 - 150)									
16 - RÉSULTAT FISCAL (15 - 150) - (151 - 160)									
17 - RÉSULTAT FISCAL (16 - 160) - (161 - 170)									
18 - RÉSULTAT FISCAL (17 - 170) - (171 - 180)									
19 - RÉSULTAT FISCAL (18 - 180) - (181 - 190)									
20 - RÉSULTAT FISCAL (19 - 190) - (191 - 200)									
21 - RÉSULTAT FISCAL (20 - 200) - (201 - 210)									
22 - RÉSULTAT FISCAL (21 - 210) - (211 - 220)									
23 - RÉSULTAT FISCAL (22 - 220) - (221 - 230)									
24 - RÉSULTAT FISCAL (23 - 230) - (231 - 240)									
25 - RÉSULTAT FISCAL (24 - 240) - (241 - 250)									
26 - RÉSULTAT FISCAL (25 - 250) - (251 - 260)									
27 - RÉSULTAT FISCAL (26 - 260) - (261 - 270)									
28 - RÉSULTAT FISCAL (27 - 270) - (271 - 280)									
29 - RÉSULTAT FISCAL (28 - 280) - (281 - 290)									
30 - RÉSULTAT FISCAL (29 - 290) - (291 - 300)									
31 - RÉSULTAT FISCAL (30 - 300) - (301 - 310)									
32 - RÉSULTAT FISCAL (31 - 310) - (311 - 320)									
33 - RÉSULTAT FISCAL (32 - 320) - (321 - 330)									
34 - RÉSULTAT FISCAL (33 - 330) - (331 - 340)									
35 - RÉSULTAT FISCAL (34 - 340) - (341 - 350)									
36 - RÉSULTAT FISCAL (35 - 350) - (351 - 360)									
37 - RÉSULTAT FISCAL (36 - 360) - (361 - 370)									
38 - RÉSULTAT FISCAL (37 - 370) - (371 - 380)									
39 - RÉSULTAT FISCAL (38 - 380) - (381 - 390)									
40 - RÉSULTAT FISCAL (39 - 390) - (391 - 400)									
41 - RÉSULTAT FISCAL (40 - 400) - (401 - 410)									
42 - RÉSULTAT FISCAL (41 - 410) - (411 - 420)									
43 - RÉSULTAT FISCAL (42 - 420) - (421 - 430)									
44 - RÉSULTAT FISCAL (43 - 430) - (431 - 440)									
45 - RÉSULTAT FISCAL (44 - 440) - (441 - 450)									
46 - RÉSULTAT FISCAL (45 - 450) - (451 - 460)									
47 - RÉSULTAT FISCAL (46 - 460) - (461 - 470)									
48 - RÉSULTAT FISCAL (47 - 470) - (471 - 480)									
49 - RÉSULTAT FISCAL (48 - 480) - (481 - 490)									
50 - RÉSULTAT FISCAL (49 - 490) - (491 - 500)									
51 - RÉSULTAT FISCAL (50 - 500) - (501 - 510)									
52 - RÉSULTAT FISCAL (51 - 510) - (511 - 520)									
53 - RÉSULTAT FISCAL (52 - 520) - (521 - 530)									
54 - RÉSULTAT FISCAL (53 - 530) - (531 - 540)									
55 - RÉSULTAT FISCAL (54 - 540) - (541 - 550)									
56 - RÉSULTAT FISCAL (55 - 550) - (551 - 560)									
57 - RÉSULTAT FISCAL (56 - 560) - (561 - 570)									
58 - RÉSULTAT FISCAL (57 - 570) - (571 - 580)									
59 - RÉSULTAT FISCAL (58 - 580) - (581 - 590)									
60 - RÉSULTAT FISCAL (59 - 590) - (591 - 600)									
61 - RÉSULTAT FISCAL (60 - 600) - (60									

A.S.

10 EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

[illegible]



N° 10959 * 17

DGFIP N° 2033-D 2015

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 902 du RGPR)
A ins du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : **SAS ASKS SERVICES**

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	2467	624	2467
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	2467	684	2467

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	980
Total des déficits restant à reporter	970

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800			
-----	--	--	--

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

A.S



N° 11483 * 16

5

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2033-E 2015

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SAS ASKS SERVICES		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		25956
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		25956
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		13778
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Abandons de créances à caractère commercial	149		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), l'ETPP	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		13778
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	12178
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330 CVAE pour les multi établissements et sur le 1320)	117		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	024		160
Date de cessation	186		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 153 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 142, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 153 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 142 et portées en ligne 128

A.S.

SAS ASKS SERVICES
SAS au capital de 10 €
1 CITE PAUL VAILLANT COUTURIER
93000 BOBIGNY
Siret : 83054612300019

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés

Les associés de la SAS ASKS, au capital de 10 €, divisé en 10 parts émises par la société, parts sociales de 1€ chacune, se sont réunis au siège social, le 25 mai 2023 à 14h30, en assemblée générale ordinaire sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Étaient présents :

M. SLIMANE AATEF demeurant au 1 Cité Paul Vaillant Couturier 93000 Bobigny, titulaire de 9 parts, président de l'assemblée

M SLIMANE KALIL, titulaire de 1 part, demeurant au 14 rue Lucie Aubrac 93130 Noisy Le Sec,

Le Président constate que les associés présents représentent la totalité des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de gestion exercice 2022
- Le bilan, l'annexe et l'inventaire 2022
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

Rapport de gestion

Approbation des comptes

Affectation du résultat

Quitus donné au Gérant.

Lecture est donnée du rapport de gestion de la gérante.

La discussion est ouverte :

Le président donne réponse aux questions posées par les associés. Diverses observations sont alors échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un déficit de 2 €.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

A - S

SAS ASKS SERVICES
SAS au capital de 10 €
1 CITE PAUL VAILLANT COUTURIER
93000 BOBIGNY
Siret : 83054612300019

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reporter le déficit de 2 € sur les exercices suivants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par les associés présents à l'assemblée.

Signatures

 AS ALJ J. nance